



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 20 MARS 2017 A 19 Heures 30

Etaient présents :

Mesdames CAVALLIN Adeline, JOURDET Alexandra, LAURENT Rachel, SALINIER Marie-José,
TAILLARD Isabelle,
Messieurs LALLEMANT Patrice, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, PROST Jean-Michel

Étaient absents excusés :

Madame FOUCAULT Isabelle, qui donne procuration à Madame JOURDET Alexandra
Monsieur FENAUX Eric, qui donne procuration à Monsieur POSTY Alain.

Secrétaire de Séance : Madame Adeline CAVALLIN.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2016

Le CR est approuvé à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION 2016, COMPTES ADMINISTRATIFS 2016, AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget 2016 des réalisations effectives en dépenses (mandats) et recettes (titres).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires, en dépenses et en recettes.
Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, et un bilan comptable.

Budget commune	report 2015 sur BP 2016	Dépenses 2016	Recettes 2016	résultat 2016	à affecter au budget primitif 2017
Fonctionnement	638 633,10 €	308 967,88 €	985 953,06 €	38 352,08 €	676 985,18 €
Investissement	-61 567,41 €	307 602,65 €	119 228,96 €	-126 806,28 €	-188 373,69 €

Budget lotissement	report 2015 sur BP 2016	Dépenses 2016	Recettes 2016	résultat 2016	à affecter au budget primitif 2017
Fonctionnement	148 431,44 €	1 314 210,37 €	1 509 246,81 €	46 605 €	195 036,44 €
Investissement	-488 043,07 €	2 589 533,79 €	2 088 043,07 €	-13 447,65 €	-501 490,72€

Budget bât. Locatif	report 2015 sur BP 2016	Dépenses 2016	Recettes 2016	résultat 2016	à affecter au budget primitif 2017
Investissement	-1 595,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 595,00 €

Le Compte de Gestion est en stricte concordance avec le Compte Administratif.

Conformément à la loi M. le Maire se retire de la salle au moment du vote du Compte administratif.

Le conseil approuve à **10 voix pour** le compte administratif, **11 voix pour** le compte de gestion et l'affectation des résultats.

VOTE DES TAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** de ne pas modifier les taux d'imposition (part communale) pour l'année 2016.

Il les vote comme suit :

- Taxe d'Habitation : 7.20 %
- Taxe Foncière Bâti : 24,00 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 24,85 %

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Budget commune 2017	Dépenses 2017	Recettes 2017
Fonctionnement	960 775,49 €	960 775,49 €
Investissement	828 178,18 €	828 178,18 €

Budget bâtiment locatif 2017	Dépenses 2017	Recettes 2017
Fonctionnement	1 595,00 €	1 595,00 €
Investissement	1 595,00 €	1 595,00 €

Budget lotissement 2017	Dépenses 2017	Recettes 2017
Fonctionnement	1 509 505,22 €	1 609 505,22 €
Investissement	1 968 270,75 €	1 968 270,75 €

Le conseil approuve à **l'unanimité** les budgets primitifs.

ADHESION A L'AD@T (Agence Départementale d'appui aux Territoires)(ex-service de SVP Commune gratuit)

Proposition du département de créer entre le Département, les communes et les EPCI une agence Départementale d'appui aux territoires au service des communes et de leurs groupements.

L'AD@T assurera des missions de base, qui auront pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines de l'aide à l'informatisation (logiciel, installation, formation et maintenance), de la délivrance de conseils juridiques, et de toutes autres missions dans les limites de l'Art. L 5511-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que l'adhésion est volontaire et n'emporte pas transfert de compétences.

Coût 2017: 380,20 € ➡ (100 € forfait + 0,60 €/habitant)

VOTE : pour à l'unanimité

PLU intercommunal

La loi ALUR du 24 mars 2014 stipule dans son article 136 : « la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de la publication de cette loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou en carte Communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la dite loi. Si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu ». Ainsi les communes qui souhaitent s'opposer au transfert de la compétence PLU, sont amenées à délibérer entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017 inclus.

Le conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents, s'oppose au transfert de la compétence PLU à PMA.

REGULARISATIONS FONCIERES RUE DE DUNG

Dans le cadre de l'opération de sécurisation de la traverse de Présentevillers, il convenait de solliciter le transfert d'une partie du domaine public départemental de la RD 479 estimée à 78 m², à la commune de Présentevillers.

Le conseil départemental a donné son accord le 06 février dernier.

Le conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents, décide :

- D'intégrer ces surfaces dans le domaine public communal,
- De transférer du domaine public communal au domaine privé,
- D'autoriser le maire à signer les documents relatifs aux transactions.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'une maison:
17 rue Ez Brières, parcelles A 308 et A 439
La commune renonce au droit de préemption.

VOTE : pour à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil à l'**unanimité** décide de ne pas accorder de subventions aux associations suivantes :

- Association Marine « le ballon de l'espoir »
- Banque Alimentaire
- Secours Populaire Français
- PEP 25

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La commune attend toujours la subvention de solidarité (pour les inondations) avant de débiter les travaux de réfection de la voirie.

Nettoyage de Printemps : **samedi 08 avril**,

Fermeture du secrétariat du **24 au 28 avril**,

1er tour des présidentielles : **dimanche 23 avril**,

 le bureau de vote sera situé à l'école primaire pour une meilleure accessibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Fait à Présentevillers, le 27 mars 2017
La secrétaire de Séance,
Madame CAVALLIN Adeline